

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 02

Du 10 avril 2018

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le trois avril dernier, se sont réunis le dix avril deux mille dix-huit à 19 h, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Dominique Aubin, Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dominique Aubin, Sophie Reignier, Fabrice Le Dévédec, Mickaël Juigné, Sylvie Lautru, Cyril David, Muguette Larupe, André Le Roux, Florence Deranque, Nathalie Bourcier, Stéphane Vaugeois, Pauline Jouy, Louis Massard, Christelle Tessier, Aurore Prioux, Jean-Luc Fontaine, Damienne Fleury, Michelle Baron et Dominique Barret.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Philippe Paumier pouvoir à André Le Roux, Nadine Le Bigot pouvoir à Sylvie Lautru, Jean-Claude Plassart pouvoir à Dominique Aubin, Xavier Bodereau pouvoir à Florence Deranque, Céline Bourrier pouvoir à Fabrice Le Dévédec, Annie Blonz pouvoir à Sophie Reignier, Sylvain Bacheley pouvoir à Dominique Barret, Nadine Jolu pouvoir à Michelle Baron.

\* \* \* \* \*

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, après accord du Conseil municipal à l'unanimité, le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Cyril David.

\* \* \* \* \*

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du conseil municipal.

\* \* \* \* \*

### **Approbation du compte rendu n°2018-01 du Conseil municipal du 13 février 2018.**

Rapporteur : Dominique AUBIN

Ce projet de compte rendu n'a pas fait l'objet de remarque. Il est adopté à l'unanimité.

XXXXXXXXXXXX

## **INFORMATIONS**

Pas d'informations.

XXXXXXXXXXXX

Madame Aubin informe les conseillers des différentes décisions prises en application de la délégation du conseil municipal :

### **Décisions prises en application de la délibération n° 14/083 du 22 juillet 2014 donnant délégation au Maire :**

- Décision n° 18-005 du 22/02/2018 : Vente de bois pour un montant de 100 €.
- Décision n° 18-006 du 22/02/2018 : Autorisation de défendre la commune dans le cadre d'un recours gracieux contre le PC n° 72386 17 Z0039 déposé par Monsieur Fontaine Jean-Luc.
- Décision n° 18-007 du 23/02/2018 : Autorisation de signature d'un devis pour l'acquisition d'un véhicule partner Tepee vendu par la société Clara Automobiles au Mans pour un montant de 12 840,66 € HT.
- Décision n° 18-008 du 26/03/2018 : Fixation de deux tarifs pour consommations lors des manifestations culturelles : vente de vin au verre : 2 € le verre et de glace : 1.5 € (prix unitaire).
- Décision n° 18-009 du 4/04/2018 : Autorisation de signature des marchés de travaux pour l'opération de réalisation d'un espace restauration au multi-accueil « La Farandole » :

Lot		Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
N°	Libellé				
1	Maçonnerie, gros-œuvre, faïences	DUGUE	21 692,30 €	4 338,46 €	26 030,76 €
2	Charpente, couverture, Zinguerie, bardage	Martin Charpente	18 287,29 €	3 657,46 €	21 944,75 €
3	Menuiseries extérieures, aluminium	Miroiterie Lebrun	5 600,00 €	1 120,00 €	6 720,00 €
4	Plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures	SPPM	8 212,98 €	1 642,60 €	9 855,58 €
5	Electricité, plomberie, sanitaires, chauffage, VMC	Leguy	5 464,80 €	1 092,96 €	6 557,76 €
6	Peinture, sols souples	MDP Gombourg	5 550,00 €	1 110,00 €	6 660,00 €
<b>Totaux</b>			<b>64 807,37 €</b>	<b>12 961,47 €</b>	<b>77 768,84 €</b>

XXXXXXXXXXXX

## DÉLIBÉRATIONS

Pour les délibérations n° 19 à 22, la présidence du conseil municipal a été donnée à Monsieur Dominique Barret, doyen de l'assemblée pour l'examen des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017. Madame le Maire a quitté la salle.

### ➤ 18 – 019 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL. Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de l'agglomération Mancelle. Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

### Résultats budgétaires de l'exercice

*Compte-rendu n° 2018-02 - Séance du Conseil municipal du 10/04/2018*

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 384 554,70 €	3 588 838,06 €	4 973 392,76 €
Titres de recettes émis (b)	820 334,28 €	3 517 632,15 €	4 337 966,43 €
Réductions de titres (c)	7 621,22 €	96 913,16 €	104 534,38 €
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>812 713,06 €</b>	<b>3 420 718,99 €</b>	<b>4 233 432,05 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 384 554,70 €	3 588 838,06 €	4 973 392,76 €
Mandats émis (f)	681 402,08 €	3 132 557,53 €	3 813 959,61 €
Annulations de mandats (g)	0 €	37 169,91 €	37 169,91 €
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>681 402,08 €</b>	<b>3 095 387,62 €</b>	<b>3 776 789,70 €</b>
<b>Résultat de l'exercice (d-h) excédent (h-d) Déficit</b>	<b>131 310,98 €</b>	<b>325 331,37 €</b>	<b>456 642,35 €</b>

### Résultat d'exécution du budget principal

	A - Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	B - Part affectée à l'investissement : exercice 2017	C - Résultat de l'exercice 2017	D - Résultat de clôture de l'exercice 2017 D = A - B + C
<b>I – Budget principal</b>				
1 – Investissement	- 175 492,59 €	0,00 €	131 310,98 €	- 44 181,61 €
2 – Fonctionnement	718 993,03 €	409 766,27 €	325 331,37 €	634 558,13 €
<b>Total 1 + 2 : I</b>	<b>543 500,44 €</b>	<b>409 766,27 €</b>	<b>456 642,35 €</b>	<b>590 376,52 €</b>
<b>II – Budget des services à caractère administratif</b>				
<b>Locaux commerciaux</b>				
1 – Investissement	- 36 257,51 €	0,00 €	- 50 445,55 €	- 86 703,06 €
2 – Fonctionnement	- 1 479,05 €	0,00 €	- 21 627,44 €	- 23 106,49 €
<b>Sous total II</b>	<b>- 37 736,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 72 072,99 €</b>	<b>- 109 809,55 €</b>
<b>Total I + II</b>	<b>505 763,88 €</b>	<b>409 766,27 €</b>	<b>384 569,36 €</b>	<b>480 566,97 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget principal de l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Monsieur Barret intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Le compte de gestion acte de l'exactitude comptable des opérations budgétaires 2017, En ce sens, il ne constitue pas une validation politique de l'exécution du budget, il n'en est pas l'ordonnateur, mais une validation technique de l'activité du trésorier de la commune ».*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 18</b>	<b>Votants : 25</b>	
<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>

### ➤ 18 – 020 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX ».

**Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de l'agglomération Mancelle. Le compte de gestion pour le budget annexe « locaux commerciaux » établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	670 877,05 €	23 657,29 €	694 534,34 €
Titres de recettes émis (b)	413 973,64 €	0,00 €	413 973,64 €
Réductions de titres (c)	4 717,40 €	0,00 €	4 717,40 €
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>409 256,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>409 256,24 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	670 877,05 €	23 657,29 €	694 534,34 €
Mandats émis (f)	519 370,60 €	21 627,44 €	540 998,04 €
Annulations de mandats (g)	59 668,81 €	€	59 668,81 €
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>459 701,79 €</b>	<b>21 627,44 €</b>	<b>481 329,23 €</b>
<b>Résultat de l'exercice (d-h) excédent (h-d) Déficit</b>	<b>50 445,55 €</b>	<b>21 627,44 €</b>	<b>72 072,99 €</b>

### Résultat d'exécution du budget principal

	A - Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	B - Part affectée à l'investissement : exercice 2017	C - Résultat de l'exercice 2017	D - Résultat de clôture de l'exercice 2017 D = A - B + C
<b>II – Budget des services à caractère administratif</b>				
<b>Locaux commerciaux</b>				
1 – Investissement	- 36 257,51 €	0,00 €	- 50 445,55 €	- 86 703,06 €
2 – Fonctionnement	- 1 479,05 €	0,00 €	- 21 627,44 €	- 23 106,49 €
<b>Sous total II</b>	<b>- 37 736,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 72 072,99 €</b>	<b>- 109 809,55 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe « Locaux commerciaux » de l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Monsieur Barret intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

« Même remarque que pour le budget principal, même vote en conséquence. Nous validons le travail du trésorier de la commune ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.

<b>Présents : 18</b>	<b>Votants : 25</b>	
<b>Pour : 25</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 021 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL ;**  
**Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC**

Le compte de gestion présenté par le receveur municipal a été soumis à l'approbation du conseil municipal (délibération n° 18-019).

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée.

L'exécution du budget de l'exercice 2017 fait apparaître les montants suivants :

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Recettes	1 320 249,17 €	812 713,06 €	119 740,00 €
Dépenses	1 144 756,58 €	681 402,08 €	52 527,60 €
Solde d'exécution reporté N-1	175 492,59 €	175 492,59 €	
Besoin de financement		44 181,61 €	
Excédent de financement			67 212,40 €
FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Excédent antérieur reporté (Recette)	309 226,76 €	309 226,76 €	
Recettes	3 105 065,77 €	3 420 718,99 €	
Dépenses	3 414 292,53 €	3 095 387,62 €	
Excédent de l'exercice		634 558,13 €	
Résultat		590 376,52€	67 212,40 €

Vous trouverez en annexe le compte administratif 2017 et son rapport de présentation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

**Note de présentation du compte administratif 2017 :**

**Rappel de procédure budgétaire**

Pour chacun des budgets communaux, la procédure d'approbation se déroule en trois temps :

- Approbation du compte de gestion du Receveur

Le compte de gestion du Receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé.

La comptabilité du Receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous une forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

L'approbation du compte de gestion est préalable à celle du compte administratif produit par l'ordonnateur. Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Approbation du compte administratif de l'Ordonnateur

Il s'agit d'approuver les comptes présentés par le Maire à l'Assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant pour l'occasion confiée à un adjoint.

Le compte administratif permet de comparer les prévisions et autorisations budgétaires délivrées par le Conseil Municipal aux réalisations effectuées par les services de l'ordonnateur.

Il permet par ailleurs de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

- Affectation du résultat

Le prélèvement sur recettes de fonctionnement voté pour équilibrer le budget ne donne pas lieu à réalisation. La section de fonctionnement (d'exploitation) dégage ainsi un excédent de recettes sur les dépenses, constituant le résultat dont l'assemblée délibérante décide de l'emploi.

La recette de prélèvement corrélative n'étant pas réalisée en section d'investissement, le résultat de cette section fait généralement apparaître un montant de recettes inférieur à celui des dépenses (sauf cas de faible réalisation des crédits d'équipement ouverts) : de fait, ce déficit doit donc être interprété comme un besoin de financement non couvert par l'emprunt.

L'addition des résultats des deux sections informe de l'excédent ou du besoin de financement global de l'exercice, véritable indicateur de l'équilibre des comptes.

Le résultat de fonctionnement quant à lui, devra être affecté, par ordre de priorité décroissante :

- à la couverture d'un éventuel déficit de fonctionnement (d'exploitation) de l'exercice antérieur,
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- au libre financement de l'une ou de l'autre section pour le surplus éventuel.

Cette affectation se traduit par les inscriptions budgétaires correspondantes sur l'exercice suivant ; seul le résultat affecté à la section d'investissement donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes (compte 1068), afin d'intégrer dans le passif l'autofinancement permettant la constitution du patrimoine communal.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 dans le cadre de la décision modificative n° 1.

Un décalage d'un an subsiste donc entre la production de l'autofinancement en section de fonctionnement (d'exploitation) et sa constatation effective dans les comptes communaux.

## Présentation des comptes de l'exercice 2017 – budget principal

Les réalisations par chapitre de l'exercice écoulé sont les suivantes :

### **A. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1 - Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	779 718,78 €	766 760,24 €
012	Charges de personnel	1 586 951,00 €	1 550 809,26 €
014	Atténuations de produits	94 225,00 €	92 421,88 €
65	Autres charges de gestion courante	364 939,00 €	338 345,67 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 825 833,78 €</b>	<b>2 748 337,05 €</b>
66	Charges financières	113 201,85 €	104 455,50 €
67	Charges exceptionnelles	1 514,00 €	1 062,69 €
022	Dépenses imprévues	4 282,00 €	

<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 944 831,63 €</b>	<b>2 853 855,24 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	402 474,05 €	
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	66 986,85 €	241 532,38 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>469 460,90 €</b>	<b>241 532,38 €</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>3 414 292,53 €</b>	<b>3 095 387,62 €</b>

## 2 - Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuations de charges	15 000,00 €	20 961,50 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	216 536,00 €	234 115,75 €
73	Impôts et taxes	1 987 618,00 €	2 069 181,88 €
74	Dotations, subventions et participations	705 434,00 €	727 800,36 €
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €	57 340,70 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 984 588,00 €</b>	<b>3 109 400,19 €</b>
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	120 020,77 €	246 556,46 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 104 608,77 €</b>	<b>3 355 956,65 €</b>
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	457,00 €	64 762,34 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>457,00 €</b>	<b>64 762,34 €</b>
<b>Total des recettes de l'exercice</b>		<b>3 105 065,77 €</b>	<b>3 420 718,99 €</b>
	Résultat de fonctionnement reporté	309 226,76 €	309 226,76 €
<b>Total des recettes</b>		<b>3 414 292,53 €</b>	<b>3 729 945,75 €</b>

La répartition des contributions directes est la suivante :

### CONTRIBUTIONS DIRECTES

Extrait Imprimé 1288 M

	Bases 2016	Bases 2017	Variations	Taux 2016	Taux 2017	Produits 2017	Variations	Répartition 2017
Taxe d'habitation	4 555 586 €	4 596 770 €	0,9 %	16,20 %	16,20 %	744 677 €	0,9 %	49,4 %
Taxe foncière bâti	3 500 962 €	3 540 683 €	1,3 %	14,82 %	14,82 %	524 729 €	1,3 %	34,9 %
Taxe foncière non bâti	208 254 €	211 927 €	1,8 %	22,79 %	22,79 %	48 298 €	1,8 %	3,2 %
Cotisation foncière des entreprises	1 305 844 €	1 255 082 €	- 3,9 %	14,98 %	14,98 %	188 011 €	- 3,9 %	12,5 %
Total						1 505 715 €	0,4 %	100 %

L'évolution du produit de la fiscalité est de 5 791 €. L'effet bases est de 5 791 € et l'effet taux de 0 €.

### - Résultat de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement est le suivant :

	2017
Total des recettes de l'exercice	3 420 718,99 €
Report de l'excédent antérieur	309 226,76 €
<b>Total de recettes</b>	<b>3 729 945,75 €</b>
Total des dépenses de l'exercice	3 095 387,62 €
Résultat de la section de fonctionnement	<b>634 558,13 €</b>

Compte-rendu n°2018-02 - Séance du Conseil municipal du 10/04/2018

## - SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement par chapitre sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	137 000,00 €	19 459,67 €	29 612,00 €
204	Subventions d'équipements versées		0 €	
21	Immobilisations corporelles	450 655,35 €	313 896,72 €	16 013,20 €
23	Immobilisations en cours	354 424,33 €	137 464,07 €	6 902,40 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>942 079,68 €</b>	<b>470 820,46 €</b>	<b>52 527,60 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	147 000,00 €	145 819,28 €	
27	Prêt			
020	Dépenses imprévues (investissement)	55 119,90 €		
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>202 219,90 €</b>	<b>145 819,28 €</b>	
45	Total opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 144 299,58 €</b>	<b>616 639,74 €</b>	<b>52 527,60 €</b>
040 – Opération d'ordre entre sections		457,00 €	64 762,34 €	
041 - Opération patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>457,00 €</b>	<b>64 762,34 €</b>	
<b>Total</b>		<b>1 144 756,58 €</b>	<b>681 402,08 €</b>	<b>52 527,60 €</b>
R001 – Solde d'exécution négatif reporté de N-1		175 492,59 €	175 492,59 €	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 320 249,17 €</b>	<b>856 894,67 €</b>	<b>52 527,60 €</b>

**Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	188 523,00 €	66 345,94 €	119 740,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
21	Terrains bâtis			
23	Immobilisations en cours		7 676,40 €	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>188 523,00 €</b>	<b>74 022,34 €</b>	<b>119 740,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	60 687,00 €	86 642,07 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	409 766,27 €	409 766,27 €	
024	Produit des cessions	191 812,00 €		
<b>Total des recettes financières</b>		<b>662 265,27 €</b>	<b>497 158,34 €</b>	
45	Total opérations pour compte de tiers			
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>850 788,27 €</b>	<b>571 180,68 €</b>	<b>119 740,00 €</b>
021 Virement de la section de fonctionnement		402 474,05 €		
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections		66 986,85 €	241 532,38 €	
041 Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>469 460,90 €</b>	<b>241 532,38 €</b>	
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 320 249,17 €</b>	<b>812 713,06 €</b>	<b>119 740,00 €</b>
R001 – Solde d'exécution positif reporté de N-1				
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 320 249,17 €</b>	<b>812 713,06 €</b>	<b>119 740,00 €</b>

**Le résultat de la section d'investissement :**

Le résultat de la section d'investissement est le suivant :

Résultats d'Investissement	Résultats 2017	Restes à réaliser
Besoin de financement de la section d'investissement	- 44 181,61 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		67 212,40 €



**C / Conditions de l'équilibre financier**

Le bilan financier de l'exercice peut être schématisé comme suit :

	- Résultat de l'exercice (hors report antérieur)	Report des résultats antérieurs	Résultat	Solde des restes à réaliser	Equilibre financier
Fonctionnement	325 331,37 €	309 226,76 €	634 558,13 €		634 558,13 €
Investissement	131 310,98 €	- 175 492,59 €	- 44 181,61 €	67 212,40 €	23 030,79 €
Total	456 642,35 €	133 734,17 €	590 376,52 €	67 212,40 €	657 588,92 €

**D / Proposition d'affectation du résultat**

	Montants
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017</b>	
A - Résultat de l'exercice	325 331,37 €
B - Résultat antérieur reporté	309 226,76 €
<b>C - Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>634 558,13 €</b>
<b>D - Solde d'exécution de la section d'investissement 2017</b>	<b>- 44 181,61 €</b>
E - Solde des restes à réaliser (d'investissement 2017)	67 212,40 €
<b>F = D + E - Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>23 030,79 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>634 558,13 €</b>
1/ Réserve R 1068 (G = au moins la couverture du besoin de financement F)	0 €
2/ report en section de fonctionnement	634 558,13 €
Déficit reporté	

**Présentation des comptes de l'exercice 2017 – budget annexe « locaux commerciaux »**

La section de fonctionnement peut être résumée ainsi :

**1 - Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	5 995,00 €	5 995,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 706,00 €	13 105,20 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>19 701,00 €</b>	<b>19 700,20 €</b>
66	Charges financières	1 000,00 €	450,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>20 701,00 €</b>	<b>20 150,20 €</b>
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 477,24 €	1 477,24 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 477,24 €</b>	<b>1 477,24 €</b>
<b>Total</b>		<b>22 178,24 €</b>	<b>21 627,44 €</b>
Déficit de fonctionnement reporté 2016		1 479,05 €	1 479,05 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>23 657,29 €</b>	<b>23 106,49 €</b>

**2 - Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
74	Dotations, subventions et participations	23 657,29 €	0 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>23 657,29 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>23 657,29 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total des recettes de l'exercice</b>		<b>23 657,29 €</b>	<b>0 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté		0 €	0 €
<b>Total des recettes 2017</b>		<b>23 657,23 €</b>	<b>0 €</b>

**- Résultat de fonctionnement :**

Le résultat de fonctionnement est le suivant :

	2017
Total des recettes de l'exercice	0 €
Report de l'excédent antérieur	0 €
<b>Total de recettes</b>	<b>0 €</b>
Total des dépenses de l'exercice	23 106,49 €
Résultat de la section de fonctionnement	- 23 106,49 €

La section d'investissement se résume ainsi :

**Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement par chapitre sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
23	Immobilisations en cours	634 619,54 €	459 701,79 €	139 559,21 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>634 619,54 €</b>	<b>459 701,79 €</b>	<b>139 559,21 €</b>
<b>Total</b>		<b>634 619,54 €</b>	<b>459 701,79 €</b>	<b>139 559,21 €</b>
R001 – Solde d'exécution négatif reporté de N-1		36 257,51 €	36 257,51 €	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>670 877,05 €</b>	<b>495 959,30 €</b>	<b>139 559,21 €</b>

**Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	340 000,00 €	103 848,00 €	236 152,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	329 399,81 €	300 000,00 €	0 €
23	Immobilisations en cours		3 931,00 €	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>669 399,81 €</b>	<b>407 779,00 €</b>	<b>236 152,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>669 399,81 €</b>	<b>407 779,00 €</b>	<b>236 152,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	€		
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 477,24 €	1 477,24 €	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 477,24 €</b>	<b>1 477,24 €</b>	
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>670 877,05 €</b>	<b>409 256,24 €</b>	<b>236 152,00 €</b>
R001 – Solde d'exécution positif reporté de N-1				
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>670 877,05 €</b>	<b>409 256,24 €</b>	<b>236 152,00 €</b>

**Le résultat de la section d'investissement :**

Le résultat de la section d'investissement est le suivant :

Résultats d'Investissement	Résultats 2017	Restes à réaliser
Besoin de financement de la section d'investissement	- 86 703,06 €	96 592,79 €
Excédent de financement des restes à réaliser		

### **C / Conditions de l'équilibre financier**

Le bilan financier de l'exercice peut être schématisé comme suit :

	- Résultat de l'exercice (hors report antérieur)	Report des résultats antérieurs	Résultat	Solde des restes à réaliser	Equilibre financier
Fonctionnement	- 21 627,44 €	- 1 479,05 €	- 23 106,49 €		- 23 106,49 €
Investissement	- 50 445,55 €	- 36 257,51 €	- 86 703,06 €	96 592,79 €	9 889,73 €
Total	- 72 072,99 €	- 37 736,56 €	- 109 809,55 €	96 592,79 €	- 13 216,76 €

### **Présentation consolidée des résultats de l'exercice 2017**

	A - Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	B - Part affectée à l'investissement : exercice 2017	C - Résultat de l'exercice 2017	D - Résultat de clôture de l'exercice 2017 D = A - B + C
<b>I – Budget principal</b>				
1 – Investissement	- 175 492,59 €	0,00 €	131 310,98 €	- 44 181,61 €
2 – Fonctionnement	718 993,03 €	409 766,27 €	325 331,37 €	634 558,13 €
<b>Total 1 + 2 : I</b>	<b>543 500,44 €</b>	<b>409 766,27 €</b>	<b>456 642,35 €</b>	<b>590 376,52 €</b>
<b>II – Budget des services à caractère administratif</b>				
<b>Locaux commerciaux</b>				
1 – Investissement	- 36 257,51 €	0,00 €	- 50 445,55 €	- 86 703,06 €
2 – Fonctionnement	- 1 479,05 €	0,00 €	- 21 627,44 €	- 23 106,49 €
<b>Sous total II</b>	<b>- 37 736,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 72 072,99 €</b>	<b>- 109 809,55 €</b>
<b>Total I + II</b>	<b>505 763,88 €</b>	<b>409 766,27 €</b>	<b>384 569,36 €</b>	<b>480 566,97 €</b>

La commission des finances a examiné les comptes administratifs lors de sa séance du ..... 2018, elle a constaté qu'il était en concordance avec le compte de gestion et elle a émis un avis .....

*Madame Fleury intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Nous avons, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires de décembre 2017 puis dans le cadre du vote du BP 2018, le 10 février, pu observer les premières tendances du résultat 2017. Le compte administratif qui nous est présenté aujourd'hui ne nous est donc pas totalement inconnu.*

*Nous l'avons, comme à l'habitude, étudié avec une grande attention et l'avons rapproché des comptes administratifs précédents.*

*Premier point, au niveau des recettes de fonctionnement.*

*« Elles ont été réalisées à hauteur de 3.420.719€ en hausse de 360.610€ par rapport au CA 2016. Ceci s'explique en grande partie par des produits exceptionnels que nous n'avons pas en 2016, des indemnités d'assurances pour 123.375€ et la vente de biens communaux pour 110.240€. Si l'on acte d'une légère augmentation de nos dotations (au global, +13.158€). Nos recettes ont été relativement dynamique, en plus des éléments que je viens de citer, elles ont augmenté de 113.838€. C'est encourageant ».*

Madame Baron intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

« Deuxième point, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement. Inscrites à hauteur de 2.944.831€ au BP+DM, elles ont été réalisées à hauteur de 2.853.855 €, ce qui correspond à un taux de réalisation de 96.91%. Sans entrer dans le détail, on peut noter :

- Les frais de personnel sont en augmentation de 84.125€ de CA à CA soit +5,74%
- les charges financières ont légèrement diminué (-6.000€),
- les autres charges de gestion courante sont en baisse de 17.370€
- des charges à caractère général (le chapitre 011) sont en forte évolution, + 178.427€, mais en réalité bien moindre, puisqu'elles incluent des charges liées à des sinistres à hauteur de 123.375€, c'est-à-dire le montant que j'évoquais en recettes tout à l'heure. L'évolution réelle du chapitre 011 est donc de 55.051€ que nous nous devons de souligner. Nous vous avons critiqué l'an passé sur votre faible taux de réalisation pour ce chapitre, pour mémoire, ce taux était de 87%, taux ramené à seulement 42% pour les travaux d'entretien des bâtiments, de maintenance et de la voirie. Net des travaux correspondant aux sinistres déjà cités, le taux de réalisation 2017 du chapitre 011 est de 98% et de 69% sur les mêmes bâtiments, maintenance et voiries. Nous sommes critiques parfois, et c'est notre rôle, mais nous constatons au CA 2017 que l'effort est réel et nous le soulignons bien volontiers ».

Monsieur Fontaine pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

« Je veux cependant vous rappeler deux ratios actés au CA 2017 : + 5,74 pour les frais de personnels (chapitre 012) et net des sinistres, + 9,43% pour les charges à caractères générales (chapitre 011). Lors du DOB 2018, il nous a été donné une information page 17 du document support au DOB. Nous n'avons pas développé ce point dans les débats, et pourtant, nous aurions bien du...

Le cadre économique fixé par l'Etat aux collectivités locales je cite « Pour les collectivités locales, l'effort est porté sur les dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses ne doivent pas dépasser 1,2% par an d'évolution, jusqu'en 2022. En cas de non-respect des objectifs, un mécanisme de corrections portant sur les concours financiers ou sur les ressources fiscales des collectivités sera mis en place »

En clair, prélèvement sur nos recettes fiscales et / ou fermeture des dotations de soutien à l'investissement local.

Dès 2018, la bonne gestion d'une collectivité ne se jugera pas au montant de l'excédent qu'elle dégage au CA, mais à la bonne tenue de ses dépenses de fonctionnement.

Vous avez ici un sacré challenge à relever, sous peine de... car depuis très longtemps, nos recettes et nos dépenses évoluent plus vite que l'inflation...

Notre BP 2018 prévoit une évolution de dépenses de fonctionnement bien supérieure aux 1,2% demandés. Fermons cette parenthèse et le volet fonctionnement pour parler de l'investissement acté dans ce CA 2017 ».

Il est répondu que le plafonnement des dépenses de fonctionnement a été précisé dans la loi de finances et cela concerne que les collectivités les plus importantes qui doivent contractualiser avec l'Etat. La commune d'Yvré l'Evêque n'est pas concernée.

Monsieur Barret intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

« L'investissement 2017 a été un peu plus dynamique lui aussi, ce qui n'est guère surprenant si on le compare aux années précédentes.

Des opérations anciennes ont enfin été réalisées comme les menuiseries de Brassens, les chemins ruraux, des travaux et du mobilier à la mairie, la fin des clôtures du stade, les sanitaires du cimetière, l'éclairage festif, massacrer le jardin de Mme Anne et terminer l'esplanade Mandela.

Mais tout cela reste bien faible, et pour illustrer votre faiblesse en la matière, il suffit de rappeler que depuis 2014, vous avez investi en moyenne 79,72€ par an et par habitant lorsque, dans le mandat précédent, nous avons investi 190,43€ par an et par habitant, chiffres attestés par la ligne 4 du tableau de la page 2 des CA 2008 à 2017.

Et nous sommes au 2/3 du mandat...

Nous nous sommes abstenus lors du vote du BP, du vote du budget supplémentaire et de l'unique DM. Sans surprise, nous nous abstiendrons également pour le vote de ce compte administratif ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2017**

<b>Présents : 18</b>	<b>Votants : 25</b>	
<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 6</b>

➤ **18 – 022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »**

Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC

Le compte de gestion présenté par le receveur municipal a été soumis à l'approbation du conseil municipal (délibération n° 17-020).

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée. L'exécution du budget de l'exercice 2017 fait apparaître les montants suivants :

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Recettes	670 877 ,05 €	409 256,24 €	236 152,00 €
Dépenses	634 619,54 €	459 701,79 €	139 559,21 €
Solde d'exécution reporté N-1	36 257,51 €	36 257,51 €	
Besoin de financement		86 703,06 €	96 592,79 €
Excédent de financement			
FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
B Excédent antérieur reporté (Recette)	0,00 €	0,00 €	
Recettes	23 657,29 €	0,00 €	
Dépenses	22 178,24 €	21 627,44 €	
Besoin de financement antérieur reporté (Dépenses)	1 479,05 €	1 479,05 €	
Résultat de l'exercice		- 23 106,49 €	
Résultat		- 109 809,55 €	96 592,79 €

Vous trouverez en annexe le compte administratif 2017.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

*Monsieur Barret intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Pas de remarque, il ne sert à rien de revenir sur notre position ni la justifier. Elle a déjà été exprimée à maintes reprises. Ce plateau commercial, nous l'avions initié et nous y sommes favorables.*

*Le seul contributeur financier de ce budget annexe, en dehors des subventions, c'est le budget principal. Nous souhaitons, et les Yvréens également, que ces locaux soient très rapidement occupés par des commerces utiles aux habitants et que des recettes de loyers viennent rapidement vous donner raison sur votre choix d'engager financièrement l'investissement communal et en conséquence faire porter le risque financier par les contribuables.*

*Nous constatons que les montants de ces futurs loyers n'ont pas encore été soumis au vote de cette assemblée, ce qui signifie qu'il ne faut pas attendre ces recettes dans les prochains mois, peut-être même n'en auront nous aucune en 2018.*

*Pas de recette, pourtant, il faut rembourser l'emprunt de 300.000€ qui représente une charge annuelle de remboursement en capital et intérêts de 16.531,65€, identique à celle déjà remboursée en 2017. A quand les recettes ?*

*Nous voterons contre le compte administratif de ce budget annexe « locaux commerciaux ». »*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2017.**

<b>Présents : 18</b>	<b>Votants : 25</b>	
<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 6</b>	<b>Abstentions : 0</b>

**Madame Aubin reprend la présidence du conseil municipal.**

➤ **18 – 023 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC

L'exécution du budget de l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 634 558,13 €.

*Compte-rendu n° 2018-02 - Séance du Conseil municipal du 10/04/2018*

Le besoin de financement de la section d'investissement est d'un montant de 44 181,61 €.  
 Le solde des restes à réaliser est un excédent de financement de 67 212,40 €.  
 Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018 ;

Il est proposé au conseil municipal de voter sur le projet suivant :

	Montants
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017</b>	
A - Résultat de l'exercice	325 331,37 €
B - Résultat antérieur reporté	309 226,76 €
C - Résultat de fonctionnement à affecter	634 558,13 €
<b>D – Solde d'exécution de la section d'investissement 2017</b>	- 44 181,61 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	67 212,40 €
F = D + E - Besoin de financement de la section d'investissement	23 030,79 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>634 558,13 €</b>
1/ Réserve R 1068 (G = au moins la couverture du besoin de financement F)	0 €
2/ report en section de fonctionnement	634 558,13 €
Déficit reporté	

Monsieur Fontaine intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

« Nous nous sommes abstenus lors du vote du BP 2017, du BS et de la décision modificative N°1. Nous venons de nous abstenir sur le vote du compte administratif 2017. Dans la logique de ces votes et en cohérence notre vote concernant l'affectation du résultat 2017 sera donc identique ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 6</b>

➤ **18 – 024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX ».**

**Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC**

L'exécution du budget de l'exercice 2017 a généré un déficit de fonctionnement de 23 106,49 €.  
 Le besoin de financement de la section d'investissement est d'un montant de 86 703,06 €.  
 Le solde des restes à réaliser est un excédent de financement de 96 592,79 €.  
 Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2018 ;

Il est proposé au conseil municipal de voter sur le projet suivant :

	Montants
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017</b>	
A - Résultat de l'exercice	- 21 627,44 €
B - Résultat antérieur reporté	- 1 479,05 €
C - Résultat de fonctionnement à affecter	
<b>D – Solde d'exécution de la section d'investissement 2017</b>	- 86 703,06 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	96 592,79 €
F = D + E - Besoin de financement de la section d'investissement	9 889,73 €

AFFECTATION	
1/ Réserve R 1068 (G = au moins la couverture du besoin de financement F)	0 €
2/ report en section de fonctionnement	
Déficit reporté	23 106,49 €

Monsieur Barret intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

« Même logique que pour toutes les délibérations budgétaires relatives à ce dossier ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 6</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 025 : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2017.**

**Rapporteur : Dominique AUBIN**

En application des dispositions de l'article 11 de la loi du 8 février 1995 et dans le cadre du contrôle de légalité, le conseil municipal doit délibérer sur les acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2017.

Cette délibération doit être annexée au compte administratif.

Acquisition :

- Acquisition d'une bande de terrain cadastrée ZV 113 lieudit La Chicotière d'une surface de 228 m<sup>2</sup> à Monsieur Blottière pour un montant de 500 €.

Cessions :

- Cession à Monsieur et Madame Métairie, 27 allée de bel Air 72530 Yvré l'Evêque d'une parcelle cadastrée AD 438 lieudit La Hardière pour une surface de 583 m<sup>2</sup> au prix de 60 000 €.
- Cession à Monsieur et Madame DUC, 71 rue Nationale 45140 ORMES d'une parcelle cadastrée ZB 25 lieudit « Les Morlettes » pour une surface de 240 m<sup>2</sup> au prix de 240 €.
- Cession à Sarthe Habitat, 158 avenue Bollée de plusieurs parcelles et bâtiments pour un prix global de 50 000 € :
  - Parcelle AD 35 Chemin du presbytère pour une surface de 308 m<sup>2</sup>,
  - Parcelle AD 36 chemin du presbytère pour une surface de 520 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD 180 chemin du presbytère pour une surface de 27 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD 391 ruelle Renault Denis pour une surface de 197 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD 394 chemin du presbytère pour une surface de 343 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD 395 chemin du presbytère pour une surface de 713 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AD 510 ruelle Renault Denis pour une surface de 90 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions pour 2017.

Madame Fleury intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

« Nous avons vendu pour 110.240€ de terrains en 2017 qui, ajouté aux ventes des exercices précédents, constituent une bonne partie de nos excédents.

Nous vous donnons acte de cette délibération ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte du bilan des acquisition et des cessions 2017.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 026 : SUBVENTIONS 2018.****Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC**

Le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Afin de permettre le versement des subventions, il est proposé au Conseil municipal d'examiner les demandes de subventions pour l'année 2018.

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 12 mars dernier pour procéder à l'étude des dossiers déposés dans la forme et les délais demandés, il est proposé une enveloppe d'un montant de 197 862.15 € (comprenant la subvention au CCAS et au Foyer Logements) dont 196 862.15 € attribués et 1 000 € à titre de provision pour les ajustements des subventions d'équilibre et pour permettre de répondre à d'éventuelles demandes exceptionnelles qui pourraient être formulées.

Cette enveloppe est en augmentation de 9 % par rapport aux subventions versées en 2017, (subventions versées en 2017 : 181 411,40 € (Comptes n° 6574 et 6745 et subventions au CCAS et au Foyer Logements).

Il convient par la présente de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2018, à chaque association.

Il est également nécessaire de voter les subventions d'équilibre pour le budget du centre communal d'action sociale et le budget du foyer logements. L'enveloppe pour ces deux budgets s'élève à 70 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 mars 2017 ;

Il est proposé au conseil municipal de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions mentionnées dans le tableau figurant en annexe à cette délibération.

Associations / Organismes	Subventions versées en 2017	Proposition commission des finances du 12/03/2018	Observations	Vote conseil Municipal	Modalités de versement
Aide animaux 72	50,00 €				
Amicale des Anciens Combattants	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
ASS Haras des bouleries	500,00 €				Partenariat
Ass. AAPPMA (Pêche)		650,00 €	Convention entretien parcours de pêche	650,00 €	
Ass. AAPPMA (Pêche)	525,00 €	100,00 €		100,00 €	
Ass. Aide à domicile en milieu rural (ADMR)	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
Ass. Alcool Ecoute Joie et Santé	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
Ass. Amicale des retraités	50,00 €	50,00 €		50,00 €	



ASS. Au cœur des écoles	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
Ass. Cercle Musical d'Yvré l'Evêque	3 400,00 €	3 400,00 €		3 400,00 €	
Ass. Chemins en Yvré	250,00 €	300,00 €		300,00 €	
Ass. Club Cyclotourisme Yvréen	250,00 €	100,00 €		100,00 €	
Ass. Conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers	50,00 €	150,00 €		150,00 €	
Ass. D.Y.S. Volley-Ball	800,00 €	400,00 €		400,00 €	
Ass. De défense des sinistrés ADSPQI	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
ASS. E.S.Y. Foot	5 100,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	
Ass. Entente Pongiste-Tennis de table	1 200,00 €	500,00 €		500,00 €	2017 : dont 700 € acquisition d'une table de tennis de table
Ass. Familles Rurales (Halte-Garderie)	44 000,00 €	60 086,00 €		60 086,00 €	Versée en 4 fois (15 021,50 €) les 1/03/N, 1/06/N, 1/09/N et 1/12/N)
Ass. Familles Rurales (Multi-accueil repas)	5 500,00 €	5 500,00 €		5 500,00 €	Versement septembre 2018
Ass. Gymnastique Volontaire		300,00 €		300,00 €	
ASS. IMAG'IN CADRE	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
Ass. Jazz Pi	200,00 €	100,00 €		100,00 €	
Ass. Jima'Gym	450,00 €	550,00 €		550,00 €	
Ass. Judo Club Sargé les Le Mans	660,00 €	288,00 €		288,00 €	2017 dont 300 € subvention exceptionnelle Championnat d'Europe à Malte
Ass. Les Amis du feu d'artifice	7 400,00 €	7 500,00 €		7 500,00 €	
Ass. Pétanque Club Yvré	350,00 €	50,00 €		50,00 €	
Ass. Souvenir Français	50,00 €	50,00 €		50,00 €	

Ass. Syndicale Lotis. "Les Bergères"	1 782,87 €	1 804,26 €		1 804,26 €
Ass. Syndicale Lotis. 15 à 25 Rue Sault du Lièvre (M. Fuscien, 15 rue du sault du Lièvre)	72,25 €	73,12 €		73,12 €
Ass. Syndicale Lotis. Beauregard de l'Epau	124,77 €	126,27 €		126,27 €
Ass. Syndicale Lotis. Domaine de Villemusard	117,10 €	118,51 €		118,51 €
Ass. Syndicale Lotis. La Varrée	180,58 €	182,75 €		182,75 €
Ass. Syndicale Lotis. Le Sault du Lièvre (M. Creurer, 7 allée de la Varrée)	155,42 €	157,29 €		157,29 €
Ass. Syndicale Lotis. "Logis de l'huisne"	1 194,05 €	1 208,38 €		1 208,38 €
Ass. Union athlétique sargéenne	108,00 €	162,00 €		162,00 €
Ass. Vélo Club Yvréen	310,00 €	500,00 €	Organisation de courses des jeunes	500,00 €
Ass. Vélo Club Yvréen	50,00 €			
Ass. YVRE DANSE	500,00 €	500,00 €		500,00 €
Association "A Ouir"		500,00 €		500,00 €
Association Cinéambul	857,20 €	881,60 €		881,60 €
Association Club des amateurs ferroviaires d'Yvré l'Evêque		50,00 €		50,00 €
Association de régulation des nuisibles Yvréenne	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
C.C.A.S.- F.P. A.Yvré-L'Evêque	60 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €
C.C.A.S.Yvré-L'Evêque	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
Collège Pasteur - Ass. Foyer socio Educatif	384,00 €	312,00 €		312,00 €

Collège Pasteur - Ass. Sportive	836,00 €	588,00 €		588,00 €	
Comité local de la F.N.A.C.A.	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
Coop. Scolaire Ecole Maternelle	240,00 €	242,43 €		242,43 €	
Coop. Scolaire Ecole Primaire	390,00 €	450,54 €		450,54 €	
Coop. Scolaire Ecole Primaire (classes PAC)	750,00 €	1 300,00 €		1 300,00 €	
Coop. Scolaire Ecole Primaire (classes pédagogiques)	1 800,00 €	2 940,00 €		2 940,00 €	Délib du 19/12/17 - Acompte de 2 352 € déjà versé - solde après le voyage
Croix Rouge	1 000,00 €				Sinistrés IRMA
Enveloppe d'ajustement		1 000,00 €		1 000,00 €	
Foucaud Léa	150,00 €				Subvention exceptionnelle financement voyage Cambodge
Mouvement Français du Planning Familial	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
O.G.E.C. Ecole Saint Joseph (Acompte)	14 534,00 €	13 551,00 €		13 551,00 €	
O.G.E.C. Ecole Saint Joseph (Solde)	13 550,16 €	14 600,00 €		14 600,00 €	
Savigné "Les volants"	90,00 €	90,00 €		90,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>181 411,40 €</b>	<b>197 862,15 €</b>		<b>197 862,15 €</b>	

Acquisition de matériel par la commune - Inscription sur budget section de fonctionnement et d'investissement

ESY : 790 €

Achat de matériel Fonctionnement

DYS : 820 €

Investissement

**Total 2018  
association : 199 462,15 €**

Madame Fleury intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :

Compte-rendu n°2018-02 - Séance du Conseil municipal du 10/04/2018

« Nous surpris pour certaines attributions, nous voudrions des explications pour les subventions suivantes :

- AAPPMA : que signifie l'observation ?
- Cercle Musical : continuons-nous à financer l'emploi de l'intervenant musique pour l'école Saint Joseph par le biais de cette subvention ?
- Ass gymnastique volontaire : rien en 2017, 300€ en 2018 Quelle motivation ? rattrapage ?
- Ass Jima'gym qu'est-ce qui motive cette augmentation ?

Nous nous abstenons pour cette délibération. Nous sommes favorables à l'ensemble des propositions, nous sommes par contre défavorables pour la partie de celle attribuée à l'école de musique pour mettre un enseignant à disposition de l'école Saint Joseph. Nous ne pouvons cautionner ce financement qui correspond à un financement au bénéfice de cette école, en dehors du contrat d'association ».

Il est répondu que les remarques sont des copiés collés de l'an dernier. Ils seront retirés.

Madame Aubin répond au sujet du cercle musical et confirme qu'il s'agit de l'intervention de la dumiste. Elle indique qu'elle souhaiterait que la commune engage le rapprochement de l'école de musique avec les écoles de musique de Coulaines et Sargé lès le Mans. Le budget nécessaire à cette intégration est très important et n'est pas pour l'instant possible.

Pour l'association Gym Volontaire, il s'agit d'une participation de la commune à l'acquisition de matériel ainsi que Jyma Gym.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté les subventions 2018.**

Madame Larupe et Monsieur Le Roux et son pouvoir n'ont pas pris part au vote.

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 24</b>	
<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 6</b>

➤ **18 – 027 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018.**

**Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC**

Vu le budget primitif adopté le 13 février dernier estimant des recettes fiscales attendues (TH, TFB et TFNB et CFE) égales à 1 520 772 €,  
 Considérant qu'il est possible d'équilibrer le budget sans augmenter les taux de fiscalité 2018,  
 Il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité :

	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018 proposés</b>	<b>Bases notifiées</b>	<b>Produits 2018 à taux constants</b>	<b>Taux 2018 votés</b>
Taxe d'habitation	16,20 %	16,20 %	4 655 000 €	754 110 €	<b>16,20 %</b>
Taxe foncière bâti	14,82 %	14,82 %	3 689 000 €	546 710 €	<b>14,82 %</b>
Taxe foncière non bâti	22,79 %	22,79 %	230 600 €	52 554 €	<b>22,79 %</b>
Cotisation Foncière des entreprises	14,98 %	14,98 %	1 260 000 €	188 748 €	<b>14,98 %</b>
			<b>Produits total 2018</b>	<b>1 542 122 €</b>	

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,  
 Vu la loi de finances 2018 ;  
 Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2017 ;  
 Vu le budget primitif 2018 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,  
 Il est proposé au conseil municipal de voter les taux proposés.  
 Le produit de la fiscalité sera corrigé lors de la décision modificative n° 1.

Monsieur Fontaine indique qu'il est favorable à ce maintien des taux.

Madame Aubin indique que la métropole et la ville du Mans n'ont pas augmenté leurs taux. Il y a eu un débat à ce sujet en collège des maires car il était prévu initialement une petite augmentation. Elle indique que les taux devraient rester stables jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur Fontaine répond qu'il partage cette position. Il indique qu'avec l'harmonisation des taux de taxe d'habitation pour les communes du Mans Métropole, les administrés vont constater des augmentations. Pour la commune d'Yvré, l'impact est faible car le taux se trouve très près du taux moyen communautaire mais pour certaine commune l'augmentation est importante.

Madame Aubin répond que c'est pour cette raison que les maires ont souhaité que les taux n'augmentent pas pour les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté les taux de fiscalité qui restent identiques au taux 2017.

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 028 : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT.**

**Rapporteur : Fabrice LE DEVEDEC**

Dans le cadre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de soutien à l'Investissement Local pour l'année 2018 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

Priorité	Projet	Rubrique	Sous rubrique	Montant HT
1	Aménagement d'un parking – Avenue du Maine	1	1-1 Opérations cœur de village	38 476 €
2	Acquisition d'un micro-ordinateur à l'accueil pour permettre la pré-demande en ligne de cartes nationales d'identité et de passeports et aux demandes dématérialisées relatives aux droits à conduire et à l'immatriculation des véhicules	6	6-1 espaces numériques	940 €

Les modalités de financement sont les suivantes :

Projet 1 : Aménagement d'un parking – Avenue du Maine :

Origine des financements	Taux de subvention	Montants
Maitre d'ouvrage : commune d'Yvré l'Evêque		19 238 €
DETR ou DSIL	50 %	19 238 €
<b>Total</b>		<b>38 476 €</b>

Projet 2 : Acquisition d'un micro-ordinateur :

Origine des financements	Taux de subvention	Montants
Maitre d'ouvrage : commune d'Yvré l'Evêque		470 €
DETR ou DSIL	50 %	470 €
<b>Total</b>		<b>940 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les projets précités
- De solliciter le concours de l'Etat pour les projets ci-dessus
- D'arrêté les modalités de financement selon les tableaux ci-dessus

- D'Autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de subvention au titre de la DETR ou du DSIL pour l'année 2018
- D'attester que ces projets seront inscrits au budget de la commune, section d'investissement dans le cadre d'une décision modificative n° 1 du budget
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

*Monsieur Fontaine intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Qui sera habilité à utiliser l'ordinateur pour ces démarches qui peuvent être faites à domicile ? L'usager ou l'agent d'accueil ?*

*Pour le futur bâtiment et le parking, nous souhaitons avoir un éclairage sur le compte rendu de la commission urbanisme du 4 avril. Qu'entendez-vous par « il s'agira d'un montage identique à celui du bâtiment commercial » ?*

*Nous sommes favorables à ces demandes »*

*Pour l'acquisition d'un PC, Madame Aubin répond qu'elle envisage qu'un agent consacre deux matinées par semaine pour assister les personnes âgées qui le souhaitent pour les démarches à faire sur ce PC.*

*Monsieur Barret répond que les personnes qui en ont besoin ne pourront pas attendre les jours fixés pour leurs démarches.*

*Madame Aubin répond que cela sera sur rendez-vous.*

*Monsieur Juigné indique que ce PC sera en accès libre.*

*Monsieur Barret répond que si cela est en accès libre, les personnes ne seront pas aidées.*

*Madame Fleury demande si les PC pour le public à la médiathèque sont utilisés.*

*Madame Aubin répond très peu.*

*Au sujet du parking, Madame Aubin confirme que le parking restera public comme indiqué lors de la commission.*

*Monsieur Fontaine répond que dans ce cas-là, les élus « bien Vivre à Yvré l'Evêque » donneront un avis favorable.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 029 : GROUPEMENT DE COMMANDE – FOURNITURE DE GAZ – LE MANS METROPOLE.**

**Rapporteur : Dominique AUBIN**

La fin des tarifs réglementés du gaz naturel a conduit les collectivités locales à mettre en place des contrats de fourniture de gaz depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Mans Métropole a donc organisé depuis cette date, dans le cadre d'un groupement de commandes rassemblant l'ensemble de ses communes, la mise en place des marchés ; le contrat actuel se termine le 30 juin 2018.

Il convient donc de relancer la procédure en conservant le principe du groupement de commandes réunissant Le Mans Métropole ainsi que toutes les communes membres de la communauté urbaine desservies par le gaz ; il est par ailleurs proposé d'élargir ce groupement aux établissements communaux qui souhaitent s'inscrire dans une telle démarche.

Le groupement réunira ainsi :

<b>Membres du groupement</b>	
<b>Le Mans Métropole Coordonnateur du Groupement</b>	/
<b>Communes membres de LMM</b>	<b>Etablissements communaux</b>
Aigné	/
Allonnes	
Arnage	
Champagné	/
Coulaines	CCAS de Coulaines
La Chapelle Saint Aubin	/
La Milesse	/
Le Mans	
Mulsanne	/
Pruillé-Le-Chetif	/
Rouillon	/
Ruaudin	/
Sargé-Les-Le-Mans	/
Saint-Georges-du-Bois	/
Saint-Saturnin	Pôle culturel Val de Vray
Yvré-L'Evêque	Foyer Logement (rattaché au CCAS d'Yvré l'Evêque)
<b>Etablissements intercommunaux</b>	
SIVOM Antonnière	/

La commission d'appel d'offres du groupement, sera celle du coordonnateur du groupement.

La procédure sera effectuée suivant un montage défini par le coordonnateur à savoir Le Mans Métropole qui sera chargé d'assurer toute la procédure jusqu'à la notification du contrat.

L'exécution du contrat sera partagée, Le Mans Métropole se chargeant uniquement du renouvellement annuel du marché lié aux opportunités du marché boursier, les autres membres assumant les autres missions liées à l'exécution notamment la facturation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- adopter le principe du groupement de commandes ainsi défini ;
- désigner Le Mans Métropole comme coordonnateur
- autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive de groupement, ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet.

#### ANNEXE N°1 : CONVENTION DE GROUPEMENT

*Madame Fleury intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Pour information, quelle a été l'économie réalisée par la commune sur la période 2015 - 2017 ?  
Nous sommes favorables ».*

*Il est répondu qu'un bilan financier doit être fait mis cela passe par une vérification des factures.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

**Présents : 19  
Pour : 27**

**Votants : 27  
Contre : 0**

**Abstentions :**

➤ **18 – 030 : RETROCESSION ESPACES PUBLICS – ZAC HALLE DE BROU 1<sup>ère</sup> PHASE - CENOVIA.**

**Rapporteur : Dominique AUBIN**

La Société d'Équipement du Mans devenue depuis CENOVIA a aménagé la première phase de la ZAC Halle de Brou.

Elle a sollicité la commune afin de céder les espaces publics qui sont des espaces verts. Vous trouverez ci-joint un plan avec les parcelles concernées.

Les références cadastrales des parcelles sont les suivantes :

Commune / Section/ Parcelle	Adresse parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Ventilation
YVRE, AW 54	LE PONT DE PIERRE, YVRE-L'ÉVÊQUE	17	Commune d'Yvré
YVRE, AW 66	LE BOURG	29	Commune d'Yvré
YVRE, AW 76	LA THUARDIERE	3857	Commune d'Yvré
YVRE, AW 89	RUE DE BEAULIEU	573	Commune d'Yvré
YVRE, AW 162	LE BOURG	161	Commune d'Yvré
YVRE, AW 167	LE BOURG	37	Commune d'Yvré
YVRE, AW 168	LE BOURG	250 m <sup>2</sup> env.	Commune d'Yvré
YVRE, AW 173	LE BOURG	507	Commune d'Yvré
YVRE, AW 174	LE BOURG	75 m <sup>2</sup> env.	Commune d'Yvré
YVRE, AW 174	LE BOURG	190 m <sup>2</sup> env.	Commune d'Yvré
YVRE, AW 174	LE BOURG	85 m <sup>2</sup> env.	Commune d'Yvré
YVRE, AW 189	RUE DE BEAULIEU	956	Commune d'Yvré
YVRE, AW 190	RUE DE BEAULIEU	180 m <sup>2</sup> env.	Commune d'Yvré
YVRE, AW 193	RUE DE BEAULIEU	103	Commune d'Yvré
YVRE, AW 222	RUE DE BEAULIEU	942	Commune d'Yvré
YVRE, AW 223	RUE DE BEAULIEU	164	Commune d'Yvré
YVRE, AW 237	RUE DE BEAULIEU	483	Commune d'Yvré

Soit une surface totale d'environ 8 609 m<sup>2</sup>.

La vente à la commune de ces terrains est à l'euro symbolique.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu que le montant nécessaire à cette acquisition sera proposé lors du vote du budget

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil d'obligation de consultation du service France Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter l'acquisition des parcelles AW 54, 66, 76, 89, 162, 167, 168, 173, 174, 189, 190, 193, 222, 223, 237 selon les superficies figurant dans le tableau ci-dessus au prix de 1 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune,

- D'autoriser Madame le Maire ou en cas d'absence, son représentant, à signer tout document relatif à cette acquisition.

*Madame Fleury indique qu'elle n'a pas de remarque à faire sur ce projet de délibération.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

**Présents : 19**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstentions :**

➤ **18 – 031 : CONVENTION LE MANS JAZZ FESTIVAL 2018.**

*Compte-rendu n°2018-02 - Séance du Conseil municipal du 10/04/2018*



**Rapporteur : Sylvie LAUTRU**

Le Mans Jazz Festival organise chaque année un festival de jazz « Europa Jazz » du Mans. Cette année, la commune souhaite renouveler le partenariat avec cette association pour accueillir un concert « La 6<sup>ème</sup> nuit du jazz manouche » le vendredi 20 avril 2018 à 20 h 30 à la salle G. Brassens. Une convention définit les obligations et les droits des parties.

L'association prendra à sa charge :

- Les cachets, charges sociales et frais de transport des musiciens ;
- Les cachets et charges sociales du régisseur de tournée qui les accompagnent,
- Les frais d'hôtel le soir du concert,
- La régie technique,
- Les frais de backline, d'éclairage et de sonorisation,
- Le traiteur pour les repas de la soirée,
- La fourniture de 500 flyers et de 100 programmes,

La commune prendra à sa charge :

- L'aménagement technique et l'aménagement de l'espace destiné au public,
- Les agents de sécurité et de contrôle nécessaire à la salle,
- Les loges des artistes,
- L'organisation et la tenue d'une buvette, la recette sera acquise à la commune.

Les recettes des entrées au spectacle seront conservées par l'association.

A la fin de la manifestation, un bilan (hors buvette et sécurité de la salle) des recettes et des dépenses pour le spectacle sera fait, le solde sera partagé entre la commune et l'association dans la limite d'un montant maximum fixé à 1 895.73 € HT, soit 2 000 € TTC.

Un exemplaire du projet de convention est joint à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention.

*Madame Baron intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Pour cette délibération, comme pour la suivante, nous voterons pour, en soulignant le très bon travail effectué par le service culture pour proposer des animations de qualité, et donc les remercier ainsi que Mme Lautru et les membres de sa commission ».*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>

➤ **18 – 032 : CONVENTION RESIDENCE – ASSOCIATION « LA SAUCE IMPROBABLE ».**

**Rapporteur : Sylvie LAUTRU**

L'association « La sauce improbable » au Mans a proposé à la commune une résidence d'artiste du jeudi 26/04 au samedi 28 avril 2018.

Cette résidence a pour objet la mise à disposition la salle Georges Brassens à l'association pour faciliter le travail scénique dans le cadre du projet musical Brazatak.

En contrepartie, l'association donnera un concert le vendredi 27 avril à 20 h 30 salle Georges Brassens.

Une convention définissant les droits et obligations des parties est proposée à la signature.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du projet de convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser cette résidence d'artistes
- d'autoriser la signature de cette convention.

*Madame Baron indique qu'elle est favorable à ce projet.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 033 : MODIFICATION FORFAIT DE REMUNERATION - ALSH.****Rapporteur : André LE ROUX**

Par délibération n° 16-014 du 26 janvier 2016, modifiée par la délibération n° 17-008 du 7 février 2017, le conseil municipal a adopté les forfaits de rémunération des vacataires pour l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la commune.

Il est nécessaire de revoir ces forfaits pour les vacataires.

Un tarif forfaitaire journalier et demi-journée est proposé (congrés payés non compris) selon les modalités suivantes :

Rémunération extérieur	ALSH / CA MPS de proximité journée	Préparation/bilan/rangements modulable selon présence effective
Animateur BAFA	53 €	1j/semaine
Animateur stagiaire BAFA	48 €	1j/semaine
Animateur sans diplôme	48 €	1j/semaine
Majoration surveillant de baignade	+ 25 €/semaine	/
Forfait réunion préparation été	+ 25 €	/
Forfait jour (séjour / mini camps)	Plus 15 € / jour	/

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter cette proposition
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

*Madame Baron intervient pour les élus « Bien Vivre à Yvré l'Evêque » :*

*« Il est important d'essayer de fidéliser les animateurs vacataires et de tenir compte de leurs horaires. La rémunération est globalement meilleure et tient compte du forfait réunions et du forfait jour pour les camps. La majoration de 25 euros semaine pour le surveillant de baignade est normale et justifiée car ils sont titulaires d'un brevet spécifique pour exercer ».*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>

➤ **18 – 034 : CONVENTION PECHE.****Rapporteur : André LE ROUX**

Le service jeunesse organise une activité pêche pour les jeunes de la commune du mercredi 2 mai au vendredi 4 mai 2018.

Cette activité se déroule sur un terrain situé « La Sauvagerie » à Champagné et appartenant à Monsieur Souty.

Une convention est proposée avec cette personne pour la mise à disposition de l'étang pour l'activité. Le coût de la location de l'étang est de 150 €.

Vous trouverez ci-joint un projet de convention.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention.

*Madame Baron indique qu'il n'y a pas de problème au sujet de ce projet de délibération.*

*Madame aubin félicite le service pour la qualité des activités.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<i>Compte-rendu n°2018-02 - Séance du Conseil municipal du 10/04/2018</i>		

<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-------------------	----------------------

➤ **18 – 035 : PERSONNEL – AVANCEMENTS DE GRADES – CREATIONS DE POSTES.**

**Rapporteur : Dominique AUBIN**

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la possibilité pour certains agents de changer de grades, soit parce qu'ils remplissent les conditions statutaires, soit parce qu'ils ont réussi un examen professionnel, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Plusieurs agents remplissent les conditions statutaires pour changer de grade :

<b>Grade actuel</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date d'avancement</b>
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01/01/2018
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01/01/2018
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01/01/2018
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01/01/2018
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01/01/2018

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer les postes sur les grades d'avancements au 1/01/2018 et de supprimer les grades actuels sauf pour le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Sur ce poste sera nommé un agent sur le grade actuel d'adjoint technique à temps complet qui remplit au 01/01/2018 les conditions statutaires pour être nommé sur ce grade.

*Monsieur Fontaine dit que les élus BVAY sont favorables à ce projet.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>

➤ **18 – 036 : MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF – PASSAGE A TEMPS COMPLET.**

**Rapporteur : Dominique AUBIN**

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération n° 18-017 du 13 février dernier, le conseil municipal a créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet 17 h 30.

Un appel à candidature a été lancé sur le site du centre de gestion de la Sarthe mais est resté infructueux.

Il est proposé au conseil municipal de passer ce poste à temps complet sachant que ce passage aurait dû avoir lieu l'an prochain compte tenu de la charge de travail du service finances.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier le poste d'adjoint administratif créé le 13 février et le passer à temps complet.

Madame aubin indique que cette modification fait suite à la création et à un appel à candidature resté sans réponse. Il a donc été décidé d'augmenter le temps de travail.

Elle informe également que pour l'autre mi-temps, le CAE a été renouvelé et donc le poste n'a pas été pourvu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

<b>Présents : 19</b>	<b>Votants : 27</b>	
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions :</b>

**Question diverse :**

Monsieur Fontaine demande si le dossier Papin a été jugé au tribunal correctionnel.

Monsieur Le Roux répond que l'audience a été reportée au mois de juin.

Madame Lautru informe des dates pour les prochaines manifestations culturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.